

RÈGLEMENT
« L'île aux gagnants »
Du mardi 3 Avril au dimanche 22 Avril 2018

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Carrefour Hypermarchés, Société par Actions Simplifiée au capital de 6 922 200 Euros dont le siège social se situe ZAE Saint Guenault – 1 rue Jean Mermoz – 91002 EVRY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY sous le numéro 451 321 335 (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « L'île aux gagnants » valable du mardi 4 avril 2018 (9h00) au dimanche 22 avril 2018 (23h00) (ci-après Le « Jeu») accessible uniquement via le site internet Carrefour (<http://www.carrefour.fr/jeux-concours/ile-aux-gagnants>) (ci-après le « Site internet ») et sur bornes interactives en galerie marchande (ci-après les « Bornes ») dans les magasins participants, dont la liste se trouve en Annexe 1, du mardi 4 avril 2018 (9h00) au dimanche 22 avril 2018 (19h00).

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse comprise) disposant d'une adresse électronique personnelle valide à laquelle elle pourra être contactée pour les besoins et la bonne gestion du Jeu. (Ci-après le ou les « Participants ») et ayant rempli les conditions de participations ci-dessous énumérées.

Ne peuvent participer au Jeu, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit.

Tout Participant qui tenterait de participer autrement que dans les conditions prévues dans le règlement verra sa participation annulée par la Société organisatrice. De même, tout Participant qui utiliserait différentes adresses électroniques afin de participer verra toutes ses participations annulées.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées dans le présent règlement de Jeu ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Comme toute loterie, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

La participation au Jeu se fait uniquement via le canal internet ou sur les bornes interactives en galeries marchandes. Aucune participation par courrier ne sera prise en compte.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des conditions énoncées par le présent règlement. A cet égard, la Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne les conditions de participation demandées à chaque Participant.

3.1 Modalités de participation

Pour participer aux instants gagnants, le Participant doit :

- (i) Se rendre sur le Site internet de l'opération (<http://www.carrefour.fr/jeux-concours/ile-aux-gagnants>) ou sur les bornes interactives en galeries marchandes pendant la durée du Jeu.
- (ii) Remplir le formulaire (civilité, nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, adresse, code, ville) et accepter le règlement, puis valider pour accéder au jeu
- (iii) Choisir l'île parmi les 3 proposées
- (iv) Gratter le sable avec sa souris / son doigt
- (v) Découvrir directement si elle a gagné ou perdu la dotation de l'île 1
- (vi) Choisir la deuxième île à explorer
- (vii) Gratter le sable avec sa souris / son doigt
- (viii) Découvrir directement si elle a gagné ou perdu la dotation de l'île 2
- (ix) Choisir la troisième île à explorer
- (x) Gratter le sable avec sa souris / son doigt
- (xi) Découvrir directement si elle a gagné ou perdu la dotation de l'île 3

Le participant peut choisir de s'arrêter à l'île 1 ou de poursuivre en explorant les îles suivantes.

Tout formulaire de participation comportant une anomalie (incomplet, erroné, illisible...) ne sera pas pris en considération, et il sera considéré comme nul. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins de participation reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux bulletins du gagnant potentiel. Toute mention fautive ou incohérente entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

3.2 Désignation des gagnants des instants gagnants

Quand le Participant aura exploré l'île sélectionnée en grattant le sable avec sa souris / son doigt, la base des « instants gagnants » sera alors interrogée et le Participant saura immédiatement s'il a gagné ou perdu et sera averti immédiatement du gain dans le cas où il gagne.

La méthode déterminant la liste des « instants gagnants » est déposée chez l'Huissier.

Ces derniers sont définis par un algorithme de désignation aléatoire qui référence les dates et heures des lots à gagner. Cet algorithme est mis en place au moment de la publication du Jeu. Le Jeu se déroulant exclusivement sur internet, les instants gagnants sont définis à la seconde

près et sont de type « relâchés ». Si personne ne joue à la seconde identifiée comme gagnant, la première participation qui suit cet instant le remporte.

La participation au Jeu est limitée à 1 (une) par foyer (personnes vivant sous le même toit), et par jour durant la période du Jeu.

A la première participation, le Participant est également inscrit automatiquement à un tirage au sort pour tenter de remporter l'un des dotations exceptionnelles. Le tirage au sort sera organisé le 25 avril 2018 et désignera les trois gagnants des dotations exceptionnelles. La liste des gagnants sera affichée sur le Site internet de l'opération.

Toute tentative de fraude de la part d'un Participant pourra entraîner la nullité de toutes ses participations sur l'ensemble du Jeu.

Le Participant reconnaît expressément que le paiement de ses achats devra être définitif et n'avoir fait l'objet d'aucune annulation ou rétractation pour quelque cause que ce soit. En cas d'annulation de ses achats, totale ou partielle, la participation au Jeu dudit Participant sera annulée, et toute dotation éventuellement gagnée dans le cadre du présent Jeu sera, par conséquent, annulée.

3.3. Généralités

Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse électronique sont renseignés correctement, et que notamment l'adresse électronique fonctionne normalement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Il est notamment indiqué qu'aucune réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué un nom, prénom, adresse postale ou électronique, un numéro de téléphone faux ou invalides, ou si le participant est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique et postal.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux bulletins des gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même

personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses email, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de toutes ses participations.

ARTICLE 4 : LES LOTS

Il y a au total, pour toute la période du Jeu, mille trois cent soixante-quatorze (1374) lots à gagner.

1) Pour les instants gagnants du 3 au 22 avril, il y a à gagner :

- 250 casques audio bluetooth d'une valeur unitaire de 18,21€ (Offerts par **CARREFOUR**)
- 2 bons d'achat Rue du Commerce d'une valeur unitaire de 250€ (Offerts par **RUE DU COMMERCE**). Valables sur www.rueducommerce.fr hors frais de ports, services et destockages sans minimum d'achat. Offre valable une fois, non cumulable avec d'autres promotions en cours valable jusqu'au 27/06/2018.
- 5 bons d'achat Rue du Commerce d'une valeur unitaire de 100€ (Offerts par **RUE DU COMMERCE**). Valables sur www.rueducommerce.fr hors frais de ports, services et destockages sans minimum d'achat. Offre valable une fois, non cumulable avec d'autres promotions en cours valable jusqu'au 27/06/2018.
- 10 bons d'achat Rue du Commerce d'une valeur unitaire de 50€ (Offerts par **RUE DU COMMERCE**). Valables sur www.rueducommerce.fr hors frais de ports, services et destockages sans minimum d'achat. Offre valable une fois, non cumulable avec d'autres promotions en cours valable jusqu'au 27/06/2018.
- 50 bons d'achat Rue du Commerce d'une valeur unitaire de 10€ (Offerts par **RUE DU COMMERCE**). Valables sur www.rueducommerce.fr hors frais de ports, services et destockages sans minimum d'achat. Offre valable une fois, non cumulable avec d'autres promotions en cours valable jusqu'au 27/06/2018.
- Chaque participant recevra également un bon d'achat Showroomprivé (offert par **SHOWROOMPRIVE**) permettant une remise de 10€ à partir de 50€ d'achat, valable sur www.showroomprive.com pour toute commande strictement supérieure à 50€ jusqu'au 31 mai 2018 inclus hors frais de port, ventes Shop it, Voyage et Billetterie. Non cumulable, non sécable, ni échangeable et remboursable. Limitée à une utilisation par membre.

2) Pour le tirage au sort des dotations exceptionnelles du 25 avril 2018, à gagner :

- 1 voyage : 1 lot de 2 billets d'avion pour 2 personnes pas fractionnable et ne pourra donner lieu qu'à un voyage utilisable en une seule fois.
A réserver au maximum 30 jours avant la date de départ souhaitée (les dossiers seront en liste d'attente puis confirmés selon disponibilité)

Dans le cas où les dates souhaitées ne seraient pas disponibles, Air Mauritius soumettra aux gagnants une proposition alternative aux dates approchantes

Ces billets sont utilisables uniquement sur la route PARIS/MAURICE/PARIS classe économique aller-retour et utilisables uniquement sur numéro de vol Air Mauritius (MK045/MK034).

Pas de changement de réservation possible après émission des billets

Ces billets sont nominatifs et ne peuvent être utilisés qu'en dehors des périodes de vacances scolaires et selon disponibilités.

Ces billets, sans aucune valeur faciale, ne sont ni négociables ni remboursables et ne sont ni repris ni échangés. Ils ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie sous quelque forme que ce soit. Validité des billets: 1 an à compter de la date de la lettre gagnante. Les taxes aéroportuaires sont dues (environ 140€/billet, susceptible d'augmenter sans préavis) - Surcharges diverses offertes par Air Mauritius

- 1 an de shopping chez Showroomprivé d'une valeur totale de 1 200€ sous la forme de 12 bons d'achat de 100€ (offert par **SHOWROOMPRIVE**). Chaque bon d'achat de 100€ est valable sur www.showroomprive.com pour toute commande strictement supérieure à 100€ jusqu'au 30 avril 2019 inclus hors frais de port, ventes Shop it, Voyage et Billetterie. Non cumulable, non sécable, ni échangeable et remboursable.

- 1 ordinateur portable Asus ZenBook 3 Deluxe d'une valeur unitaire de 1 799,99€ (Offert par **RUE DU COMMERCE**)

- 1 téléphone Sony Xperia XZ2 d'une valeur unitaire de 800€ (Offert par **RUE DU COMMERCE**)

- 1 téléphone Sony Xperia XZ2 Compact d'une valeur unitaire de 600€ (Offert par **RUE DU COMMERCE**)

- 2 téléphones Huawei P20 + EnVision 360 d'une valeur unitaire de 870€ (Offert par **RUE DU COMMERCE**).

3) Sur les bornes interactives, du 3 au 22 avril 2018, à gagner :

- 50 casques audio bluetooth d'une valeur unitaire de 18,21€ (Offerts par **CARREFOUR**)

- 1000 cartes Kadoz d'une valeur unitaire de 10€ (Offerts par **CARMILA**).

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

La dotation est nominative, non échangeable et non remboursable.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrevalueur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOT

Au total, mille trois cent soixante-quatorze (1374) gagnants seront désignés sur l'instant avec un message qui apparaîtra sur la page du jeu et via un email qui sera envoyé automatiquement.

Les cinq grands gagnants au tirage au sort seront désignés à la fin du Jeu. Le tirage au sort aura lieu le **mercredi 25 avril 2018**.

Les cinq grands gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des Participations valides et seront contactés par courriel (à l'adresse électronique que les Participants auront indiquée sur le formulaire de participation) ou par téléphone (uniquement pour le gagnant du voyage) pour les informer de leur gain.

Dans les 30 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, un participant sera considéré comme ayant renoncé à son lot dans les cas suivants :

- Impossibilité à délivrer le lot à l'adresse postale indiquée dans le formulaire de participation du jeu
- Impossibilité de joindre le participant au numéro de téléphone indiqué dans le formulaire de participation du jeu

Les lots concernés resteront à la propriété de l'Organisateur

Le lot « voyage » sera à récupérer auprès de l'agence de voyage qui sera communiquée au gagnant à l'issue du tirage au sort.

Carrefour Voyages rentrera en contact avec le gagnant par téléphone ou par email pour définir les modalités du voyage.

Le lot « 1 an de shopping » sera envoyé par courriel sous forme de 12 bons d'achat de 100€ (à l'adresse électronique que les Participants auront indiquée sur le formulaire de participation) dans un délai de 1 mois après la fin du jeu soit au plus tard le 22 mai 2018.

Les lots « Bons d'achat Showroomprivé » seront envoyés sous forme de codes promo par courriel aux gagnants juste après inscription (à l'adresse électronique que les Participants auront indiquée sur le formulaire de participation).

Les lots « Bons d'achat Rue Du Commerce » seront envoyés sous forme de codes promo par courriel aux gagnants juste après inscription (à l'adresse électronique que les Participants auront indiquée sur le formulaire de participation).

Les lots « Produits » seront envoyés aux domiciles des gagnants (à l'adresse postale que les Participants auront indiqué sur le formulaire de participation) dans un délai de 2 mois après la fin du jeu soit au plus tard le 22 juin 2018.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être transmis à des tiers.

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant la dotation remportée par le Participant. Cette demande devra être adressée par courriel à l'adresse suivante :

portail@serviceclients-carrefour.com

Le Participant devra préciser également les éléments suivants :

- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale)
- l'objet de sa réclamation.

Toute réclamation devra être adressée avant le 30 juin 2018. Passé ce délai, les réclamations ne seront pas traitées et les lots non attribués seront considérés comme restant propriété de la Société Organisatrice.

Le gagnant ne pourra demander aucune compensation à la Société organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

ARTICLE 6 : EXPLOITATION DE L'IMAGE DES GAGNANTS

La Société organisatrice pourra solliciter l'autorisation écrite des gagnants afin d'utiliser gracieusement, à titre publicitaire autour de l'opération du Jeu, leurs nom, prénom, adresse et photographie, ainsi que leur voix, dans le respect de la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Pour cela, la Société organisatrice fera remplir et signer l'autorisation de captation, de reproduction et de diffusion de photos ou sur tout autre support, pourvu que les termes et conditions soient convenues et acceptées par les Parties.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Pour participer au Concours, les Participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (Nom, Prénom, Téléphone mobile, adresse postale et adresse mail). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations.

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du participant.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société

organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse :

Carrefour – « L'île aux gagnants »
Direction Clients & Digital
93 Avenue de Paris
CS 15105
91342 Massy Cedex

en indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Le Participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Concours seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si pour une raison indépendante de sa volonté le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles
- en cas de retard ou de perte des courriers du fait de la Poste ou de ses prestataires.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant.

La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable. Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot.

Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saura encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu. La Société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé à l'étude SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés, 11, Boulevard de l'Europe, BP 160, 91 005 Evry Cedex.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement à l'accueil de chaque magasin Carrefour Market, Market (et Champion) participants à l'opération, ou sur le site Internet www.carrefour.fr, ou à l'adresse du Jeu par simple demande écrite envoyée **avant le 22 juin 2018 (cachet de la poste faisant foi)** avec une enveloppe dûment affranchie à :

Carrefour – « L'île aux gagnants »
Direction Clients & Digital
93 Avenue de Paris
CS 15105
91342 Massy Cedex

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La Loi applicable du présent règlement est la loi française.

Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées par écrit à l'adresse suivante :

Carrefour – « L'île aux gagnants »

Direction Clients & Digital
93 Avenue de Paris
CS 15105
91342 Massy Cedex

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

ANNEXE 1 – MAGASINS PARTICIPANTS A L'OPERATION

- Centre commercial Carrefour Alençon – Condé : 61 route de Bretagne, 61250, Condé-sur-Sarthe
- Centre commercial Carrefour Amiens : ZAC Vallée saint Ladre, Route de Doullens, 80080, Amiens
- Centre commercial Carrefour Angers - Saint-Serge : 3 Boulevard Gaston Ramon, 49100, Angers
- Centre commercial Carrefour Annecy : 134 Avenue de Genève, 74000, Annecy
- Centre commercial Carrefour Antibes : Chemin de Saint-Claude, 06600, Antibes
- Centre commercial Carrefour Auchy Les Mines : Direction du Centre, ZAC Des Flandres, 62138, Auchy-les-mines
- Centre commercial Carrefour Bourg en Bresse : Bourg en Bresse, 01000, Bourg-en-Bresse
- Centre commercial Carrefour Brest : 126 Boulevard de Plymouth, 29200, Brest
- Centre commercial Carrefour Laon Romanette : Avenue Romanette, 02000, LAON
- Centre commercial Carrefour Market Auterive : 89 Route De Toulouse Zi Du Midi, 31190, Auterive
- Centre commercial Carrefour Market Tournefeuille : Route de Tarbes, 31170, Tournefeuille
- Centre commercial Carrefour Genevilliers : 21 Rue Louis Calmel, 92230, Gennevilliers
- Centre commercial Carrefour Ormesson : 85 Route De Provins, Route Nationale 4, 94490, Ormesson S/marne
- Centre commercial Carrefour Chambéry Bassens : 21 Rue Centrale, 73000, Bassens
- Centre commercial Carrefour Chateauroux : 47 Rue Pierre Gaultier, 36000, Châteauroux
- Centre commercial Carrefour Cholet : Route d'Angers, Rond point des Pagannes, 49300, Cholet
- Centre commercial Carrefour Cité Europe : Direction du centre, 1001 Boulevard du Kent, 62902, COQUELLES
- Centre commercial Carrefour Francheville : Avenue Chater, 69340, Francheville
- Centre commercial Carrefour Geric Thionville : Rue du Maillet, (BP 80067), 57127, Thionville
- Centre commercial Carrefour Goussainville : 1 Avenue Jacques Anquetil, 95190, Goussainville
- Centre commercial Carrefour Grand Evreux : Route Nationale 13, 27930, GUICHAINVILLE
- Centre commercial Carrefour Grenoble - Saint-Egrève : 1 Rue des Abattoirs, 38120, Saint-Egrève
- Centre commercial Carrefour K2 Lorient : Avenue du Colonel Muller, 56100, Lorient
- Centre commercial Carrefour La Vatine - Mont Saint Aignan : Zone Activité La Vatine, 76130, MONT ST AIGNAN
- Centre commercial Carrefour Labège 2 : 700 La Pyrénéenne, 31670, Labège
- Centre commercial Carrefour Langueux - Saint-Brieuc : 1 rue Jules Verne, 22360, Langueux
- Centre commercial Carrefour Laval : 46 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53000, Laval
- Centre commercial Carrefour Le Salamandrier – Draguignan : zone industrielle Saint Hermentaire, 83300, Draguignan
- Centre commercial Carrefour L'Escapade Troyes : 4 Boulevard de l'Ouest, 10600, La Chapelle-Saint-Luc
- Centre commercial Carrefour l'Isle d'Abeau : 25 Rue des Sayes, 38080, L'Isle-d'Abeau
- Centre commercial Carrefour Mably : Rue Jean de la Fontaine, 42300, Mably

- Centre commercial Carrefour Montesson : 280 Avenue Gabriel Péri, 78360, Montesson
- Centre commercial Carrefour Montluçon : 15 rue pablo picasso, 03100, Montluçon
- Centre commercial Carrefour Nantes La Beaujoire : Bd de la Beaujoire, 44329, Nantes
- Centre commercial Carrefour Nevers Marzy : Route de Fourchambault, 58180, Marzy
- Centre commercial Carrefour Nîmes Sud : 1755 Avenue Pierre Mendès France, 30000, Nîmes
- Centre commercial Carrefour Orange Le Coudoulet : Route de Jonquières, 84100, Orange
- Centre commercial Carrefour Pau Lescar : 9 Rue Jean Jaurès, 64231, Lescar
- Centre commercial Carrefour Puget sur Argens : 148 Avenue St Albert, 83480, Puget-sur-Argens
- Centre commercial Carrefour Quimper : 11 Rue du Poher, 29000, Quimper
- Centre commercial Carrefour Reims Tinquieux : 31 Route nationale, 51430, Tinquieux
- Centre commercial Carrefour Rennes Cesson : zone d'activité La Rigourdière, 35510, Cesson-Sévigné
- Centre commercial Carrefour Salaise-sur-Sanne : 165 route Nationale 7, 38150, Salaise-sur-Sanne
- Centre commercial Carrefour Sannois : 3 Rue de la Horionne, 95118, Sannois
- Centre commercial Carrefour Sartrouville : Avenue Robert Schuman, 78500, Sartrouville
- Centre commercial Carrefour Tarnos : 56 boulevards Jacques Duclos, 40220, Tarnos
- Centre commercial Carrefour Trans en Provence : RN 555 1303 RTE DE DRAGUIGNAN, 83720, TRANS EN PROVENCE
- Centre commercial Carrefour Vannes : 95 Avenue de la Marne, 56000, Vannes
- Centre commercial Carrefour Vénissieux : 136 boulevard Joliot Curie, 69200, Venissieux
- Centre commercial Carrefour Vitrolles : RN 113, 13127, VITROLLES
- Centre commercial Carrefour Wasquehal : Avenue du grand Cottignies, 59290, WASQUEHAL